

Lubrifiant semi - synthétique spécial pour les embases et transmissions de bateaux.

## PERFORMANCES

**Normes :**

API GL-5  
MIL-PRF- 2105E

## AVANTAGES

Issu de l'expérience d'IGOL suite à de nombreux partenariats avec des constructeurs de bateaux, MARINE GEAR possède une additivation spéciale qui lui confère des propriétés extrême pression très élevées, permettant son utilisation dans les embases et transmissions, y compris celles équipées de métaux cuivreux (action non corrosive).

Parallèlement à ces propriétés exceptionnelles, sa résistance au cisaillement, sa très faible viscosité à basses températures et son indice de viscosité très élevé favorisent le bon enclenchement des cônes.

## UTILISATIONS

MARINE GEAR est une huile haute technologie étudiée pour la lubrification des embases et transmissions équipant les bateaux.

MARINE GEAR possède les propriétés extrême pression très élevées nécessaires au fonctionnement des engrenages sous fortes charges.

Caractéristiques	Méthodes	Unités	Valeurs
Masse volumique à 15°C	NF T 60-101	kg/m <sup>3</sup>	878
Viscosité cinématique à 40°C	NF T 60-100	mm <sup>2</sup> /s	73.6
Viscosité cinématique à 100°C	NF T 60-100	mm <sup>2</sup> /s	14.1
Indice de viscosité	NF T 60-136	-	200
Brookfield -40°C	NF T 60-152	mPa.s	112600
Point d'écoulement	NF T 60-105	°C	-42
Point d'éclair VO	NF T 60-118	°C	198
Brookfield -26°C	NF T 60-152	mPa.s	-

*Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.*

Ref. documentaire : IV-07-1507  
Date d'édition : 27/07/2015